

# **Procès verbal des délibérations du conseil municipal lundi 18 Janvier 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 18 janvier à 20 h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en salle municipal en séance publique par convocation du maire Monsieur Thomas BARDY ;

**Etaient présents** : Thomas Bardy, Maire, Gisèle Froc, 1<sup>ère</sup> adjointe, Nicolas Hardel, 2<sup>ème</sup> adjoint, Vincent Bertin, Aline Beusquart, Jérémy Ginguené, Jérôme Lemarié, Pascal Peurois, Alicia Plouhinec, Olivier Simon, Céline Thomas.

**Secrétaire** : Gisèle FROC

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le procès verbal de la réunion du lundi 07 décembre 2020, il est adopté à l'unanimité.

## **Affaires inscrites à l'ordre du jour :**

1° **SMICTOM : rapport d'activité** – exercice 2019.

2° **Budget commune**, Décision modificative n°1.

3° **Budget assainissement**, Décision modificative n°1

4° **Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil** : rapport d'activité 2019

5° **Charges de fonctionnement des écoles privées et charges à caractère social** : modalités de financement

6° **Questions diverses.**



## **Objet n°2021-01-1 : SMICTOM : rapport d'activité – exercice 2019**

Thomas BARDY, Maire présente :

➤ le rapport d'activité du SMICTOM - exercice 2019

Le SMICTOM est composé de 67 communes réparties en 3 communautés :

- La Roche aux Fées
- Le Pays de Vitré
- Châteaugiron

Son territoire s'étend sur 1 500 Km<sup>2</sup> et compte 134 623 habitants, 8 déchèteries et 4 valoparcs.

Le traitement des déchets se compose :

- 2.5% de réutilisation
- 48% de recyclage et valorisation organique
- 41% valorisation énergétique
- 8.5% d'enfouissement

En 2019, il y a eu 62 936 tonnes de déchets collectés, soit 5% de moins qu'en 2018.

Le SMICTOM prend 22% du coût de traitement à sa charge, le coût total du traitement des déchets est de plus de 13 500 000 euros.

Les recettes industrielles et les subventions financent 23% de ces coûts ; le reste est financé par la taxe des ordures ménagères.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

☞ approuve :

➤ le rapport d'activité du SMICTOM - exercice 2019

☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.



### **Objet n°2021 01 02 : Budget commune, Décision modificative n°1**

Après analyse de la gestion 2020 par monsieur le trésorier de RETIERS, il apparaît les anomalies suivantes :

- Discordance de 10€ sur le BP 2020 entre les dépenses et les recettes de fonctionnement
- Un dépassement de la somme de 81.60€ sur le chapitre 20.

Il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

-Augmenter les dépenses de fonctionnement au compte 615228 de 10.00€

-et effectuer le DM suivante :

2152 Installations voirie	- 100.00 €
021 immobilisations corporelles	- 100.00 €
2051 Concessions et droits similaires	+ 100.00 €
020 Immobilisation incorporelles	+ 100.00 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

☞ approuve la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus,

☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.



## **Objet n°2021 01 03 : Budget assainissement, Décision modificative n°2**

Suite au constat d'une erreur matérielle sur l'utilisation des comptes des dotations aux amortissements dans le budget assainissement 2020, il convient de prendre la décision suivante :

Dépenses de Fonctionnement :	
6817	- 156.32 €
042-6811	+156.32 €
Recettes de fonctionnement :	
778	- 15 921.00 €
042-777	+15 921.00€
Dépenses d'investissement :	
131	- 15 921.00 €
040-1391	+15 921.00 €
Recettes d'investissement :	
2158	- 156.32 €
040-28156	+156.32 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☞ approuve la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus,
- ☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.



## **Objet n°2021 01 4 : Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil : rapport d'activité 2019**

Monsieur le Maire en qualité de commissionnaires auprès du syndicat susvisé présente le rapport d'activité du syndicat des Eaux de la Forêt du Theil – exercice 2019.

Le syndicat des Eaux de la Forêt du Theil c'est 41 communes, il produit et distribue l'eau potable pour 25 943 abonnés domestiques. C'est également 3 566 575 m<sup>3</sup> d'eau vendu.

De 2019 à 2020 il y eu une augmentation de 2.00€ sur les factures moyenne de 300.00€ (soit 120m<sup>3</sup>).

La répartition financière d'une facture d'eau :

- 2% agence d'eau (prélèvement)
- 7% syndicat mixte de gestion
- 6% de T.V.A.
- 36% à l'exploitant
- 49% aux collectivités

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ☞ approuve le rapport d'activité du syndicat des Eaux de la Forêt du Theil – exercice 2019
- ☞ autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches y afférentes.



**Objet n°2021-01-5 : Charges de fonctionnement des écoles privées et charges à caractère social : modalités de financement**

Monsieur le Maire :

☞ rappelle :

- la délibération du 6 janvier 2020 (objet n°2020\_01\_2),
- les modalités de participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles privées (application L. 442-5-1 du code de l'éducation) : obligatoire
- la commune est dépourvue d'école sur son territoire

☞ propose de se positionner sur les charges à caractère social.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

☞ décide :

- **Charges à caractère social** : pas de participation

☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toute les démarches y afférentes.



**Objet n°2021 01 6 : Questions diverses**

➤ Fin de la taxe d'inhumation pour les cimetières de toutes les communes, sans compensation depuis le 01 janvier 2021.

➤ Commission finance date à définir via un doodle.

➤ Samedi 23 janvier, 9h30-10h00 devant la mairie pour le démontage de décorations de Noël.

➤ Prochain Conseil municipal le 01 février à 20h00.

➤ Fin du Conseil à 20h34



Le secrétaire,  
Gisèle FROC

Le Président,  
Thomas BARDY

*Les membres du Conseil Municipal*

V. BERTIN

A. BEUSQUART

J. GINGUENÉ

N. HARDEL

J. LEMARIÉ

P. PEUROIS

A. PLOUHINEC

O. SIMON

C. THOMAS